



HAITI

PRO/301/ELECTIONS
08/149

Le 12 décembre 2008

Monsieur le Chef de Délégation,

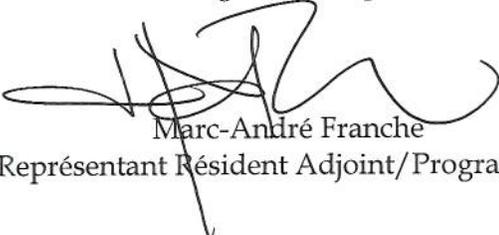
Objet : Projet d'Appui Aux Élections Présidentielles, Législatives et Locales/ Rapports de fin de Projet

J'ai le plaisir de vous transmettre le rapport narratif et financier au 30 Juin 2007 portant sur l'ensemble des activités du "Projet d'Appui à l'Organisation des Élections Présidentielles, Législatives et Locales en Haïti".

Ledit rapport répond aux obligations des Conventions 9 ACP HA 14/1 et 9 ACP HA 16 signées entre le PNUD et la Commission Européenne. Il présente de manière succincte les éléments essentiels des activités réalisées sur la période Février 2005 - Juin 2007 et met en exergue les grandes activités pour lesquelles des dépenses ont été effectuées à partir des fonds reçus de la Commission Européenne. D'autre part, il met en relief le pourcentage de fonds absorbé par activité. Il se termine par une présentation non exhaustive des problèmes et des contraintes rencontrés ainsi que des solutions qui ont été proposées.

De plus, je vous saurais gré de bien vouloir libérer le reliquat de 891,000 € représentant les 5% retenus sur les deux conventions de contribution 9ACP HA 14/1 (495,000.00 Euros) et 9ACP HA 16 (396,000.00 Euros). A cet effet, vous trouverez annexées à la présente deux demandes de paiement séparées dûment signées.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Chef de Délégation, l'expression de mes salutations distinguées.


Marc-André Franche
Représentant Résident Adjoint/Programme

Monsieur Francesco Gosetti
Chef de la Délégation
Commission Européenne
En ses bureaux.-



**Projet d'Appui à l'Organisation des Elections Présidentielles,
Législatives et Locales en Haïti**

CONTRIBUTION DE LA COMMISSION EUROPEENNE



**RAPPORT GLOBAL
FEVRIER 2005 – JUIN 2007**

Table des Matières

Résumé Exécutif	Page 3
I. Bref aperçu sur la transition politique en Haïti de 1986 à 2006	Page 6
II. Contexte	Page 8
III. Objectifs du rapport	Page 9
IV. Présentation succincte du projet	Page 9
V. Présentation de la Convention de Contribution PNUD/UE	Page 12
VI. Analyse des activités réalisées à partir des fonds reçus de la contribution	Page 13
VII. Analyse des dépenses effectuées à partir des fonds reçus de la contribution	Page 15
VIII. Analyse des problèmes et des contraintes rencontrés ainsi que des solutions Proposées	Page 17
IX. Conclusion et Recommandations	Page 18

RESUME EXECUTIF

Le présent document couvre la période de Février 2005 au 30 juin 2007 et est élaboré spécifiquement à l'intention de la Commission Européenne comme contributeur du "Projet d'Appui à l'Organisation des Elections Locales, Législatives et Présidentielles en Haïti".

La contribution de la Commission Européenne s'élève à **16, 953,625.24 €** soit **20, 258,385.69 USD** représentant **30% des contributions reçues à hauteur de 68, 474,253.00 USD**. Le détail de la Contribution européenne est présenté au Tableau 1 ci-dessous.

**Tableau 1.
Détail de la Contribution
De la Commission Européenne**

Year	Description	Type	Sum Amount US\$	Sum Amount EURO	Exchange Rate
2005	EEC - Haïti Elections Contributions 9 ACP HA 14/1	INCOME	(11,372,430.47)	(9,405,000.00)	1\$US=0.8270
2005	EEC - Haïti Elections Contributions 9 ACP HA 16	INCOME	(8,851,764.71)	(7,520,000.00)	1\$US=0.8495
	Total Conventions		(20,224,195.18)	(16,925,000.00)	
2006	EEC - Haiti Elections Transfer/Adjustments (9 ACP HA 14/1)	TRANSFER	(18,682.22)	(15,450.20)	1\$US=0.8270
2006	EEC - Haiti Elections Transfer/Adjustments (9 ACP HA 16)	TRANSFER	(15,508.29)	(13,175.04)	1\$US=0.8495
	Total TRANFERS & ADJUSTMENTS		(34,190.51)	(28,625.24)	
	Total Général		(20,258,385.69)	(16,953,625.24)	

Le montant total des Conventions 9 ACP HA 14/1 et 9 ACP HA 16 se chiffre à **16, 925,000. € (20, 224,195.18 USD)** convertis aux taux du PNUD à la date de réception des fonds. Les gains d'intérêts ont été ajoutés à ce montant qui totalise sur l'ensemble **16, 953,625.24 € (20, 258,385.69 USD)**.

Cette contribution a permis la réalisation des élections en Haïti en 2006 et 2007 achevant ainsi la transition politique et avançant la cause de la démocratie en dotant le pays de dirigeants librement élus selon les prescrits de la Constitution de 1987. Les résultats concrets atteints sont :

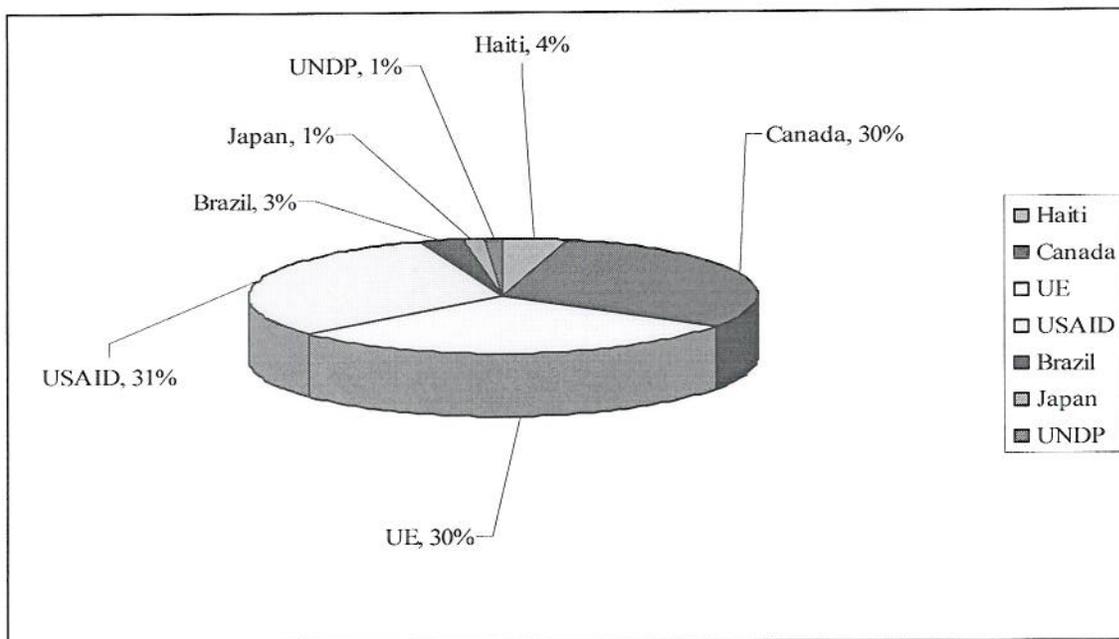
- Élection d'un Président en février 2006 et investi en ses fonctions en mai de la même année ;
- Élections des membres du Parlement en février 2006 et mis en place en mai 2006 ;
- Désignation et ratification d'un Premier Ministre juin 2006 ;
- Élections et mise en place des Conseils Communaux, des Délégués de Ville, des Conseils d'Administration de la Section Communale (CASEC) et des Assemblées des Sections Communales (ASEC).

Ce rapport présente de manière succincte les grandes lignes du projet ainsi que les éléments essentiels des conventions de contribution qui ont été signées entre le PNUD et Commission Européenne (UE) en vue de la réalisation des activités du projet. Il met en exergue les grandes activités pour lesquelles des dépenses ont été effectuées à partir des fonds reçus et met en relief le pourcentage de fonds absorbé par activité. Il se termine par une présentation non exhaustive des problèmes et des contraintes rencontrés ainsi que des solutions qui ont été proposées. Le relevé financier pour la période et le relevé de l'inventaire des matériels et équipements sont portés en annexe.

Tableau 2.
Contributions des Donateurs

Donors	Contributions in USD
Government of Haiti	2,900,000.00
Canada	20,609,440.49
European Union	20,258,385.69
USAID	9,275,000.00
Brazil	2,000,000.00
Japan	890,758.00
UNDP	621,244.83
Total Funds to UNDP	56,554,829.01
MICAH funds	9,194,424.00
UNDP/USAID/OAS	
Direct funding USAID to OAS	2,725,000.00
Total General	68,474,253.01

Tableau 3
Contributions par Donateur En %



Le **Tableau 2** présente les contributions des donateurs qui se chiffrent à 68.4M\$US. Le **Tableau 3** fournit la répartition en pourcentage de ces contributions par donateurs. Le **Tableau 4** présente l'état d'exécution des dépenses tous bailleurs confondus alors que le **Tableau 5** renseigne sur l'état d'exécution des dépenses de Commission Européenne uniquement par rubriques.

Au regard du processus entier, 68.4M\$US ont été mobilisés de sept donateurs. Les dépenses s'élèvent à 67.3M\$US dégageant ainsi une balance de 1M\$US au 30 Juin 2008.

Au regard de la contribution de la Commission Européenne, il convient de noter que les dépenses sont arrêtées au 30 Juin 2007. Le taux de conversion utilisé pour les dépenses de 2005 est de 1US=0.8270€ (Taux de la Convention 9 ACP HA 14/1) tandis que celui retenu pour les dépenses de 2006 et 2007 est de 1US=0.8378€ (Taux moyen des deux Conventions 9 ACP HA 14/1 et 9 ACP HA 16). Sur les 16.9M€ (20.2M\$US) versés au Trust Fund, 17.8M€ (21.5M\$US) ont été dépensés. La différence de **889,471 €** (1.3M\$US) a été avancée par le PNUD en tant que contributeur au Trust Fund à un taux de 1\$US = 0.6758 € et devra être récupérée une fois le présent rapport soumis et accepté.

Tableau 4.
État de l'Exécution des Dépenses
au 30 Juin 2008 ¹

Donateurs	Contribution		Dépenses		Dépenses		Dépenses		Dépenses		Dépenses		Balance au	
	Totale		2005 ²		2006 ³		2007 ³		2008 ³		Totales		30 Juin 2008	
	USD	€	USD	€	USD	€	USD	€	USD	€	USD	€	USD	€
HAITI	2,900,000	0	421,370	0	709,489	0	-12,803	0	0	0	1,118,057	0	1,781,943	0
BRÉSIL	2,000,000	0	0	0	173,197	0	1,818,205	0	0	0	1,991,402	0	8,598	0
CANADA	20,609,440	0	13,709,406	0	3,097,054	0	2,290,176	0	1,128,950	0	20,225,586	0	383,854	0
JAPON	890,758	0	0	0	878,035	0	-136,089	0	0	0	741,946	0	148,812	0
UE	20,258,386	16,953,625	1,886,983	1,560,535	17,090,936	14,107,157	2,596,567	2,175,404	0	0	21,574,486	17,843,096	-1,316,100	-889,471
UNDP	621,245	0	271,234	0	228,506	0	121,504	0	0	0	621,245	0	0	0
USA	9,275,000	0	3,346,710	0	5,648,293	0	198,390	0	0	0	9,193,393	0	81,607	0
Total Trust Fund	56,554,829	0	19,635,704	0	27,825,510	0	6,875,950	0	1,128,950	0	55,466,115	0	1,088,714	0
MICAH Funds	9,194,424	0	0	0	0	0	0	0	0	0	9,194,424	0	0	0
USA to OAS	2,725,000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2,725,000	0	0	0
Total	68,474,253	0	19,635,704	0	27,825,510	0	6,875,950	0	1,128,950	0	67,385,539	0	1,088,714	0

¹ Les dépenses sur les fonds de la Commission Européenne sont arrêtées au 30 Juin 2007. Certaines dépenses réalisées en 2007 ont été imputées en 2008.

² Taux de la Convention #1 9ACPHA14/1: 1US = 0.8270 Euro

³ Taux moyen des 2 conventions 9 ACP HA 14/1 ET 9 ACP HA 16: 1US = 0.8378 Euro

Tableau 5.
Dépenses Effectuées à partir de la Contribution Européenne
Février 2005 - Juin 2007

	2005 ¹		2006 ²		2007 ²		2008 ²		Total	
	USD	Euros	USD	Euros	USD	Euros	USD	Euros	USD	Euros
Appui Technique au CEP	842,399	696,664	1,056,702	885,305	778,571	652,287	0	0	2,677,673	2,234,256
Gestion du Projet	0	0	-387	-324	0	0	0	0	-387	-324
Logistiques et Équipements	3,071	2,540	79,789	66,847	-863	-723	0	0	81,997	68,664
Réalisations des Élections	713,034	589,679	5,626,714	4,714,061	-153,812	-128,864	0	0	6,185,936	5,174,876
Communication et Transports	2,050	1,696	191,559	160,488	1,050,000	879,690	0	0	1,243,609	1,041,874
Appui aux Élections	0	0	6,555,330	5,280,426	846,074	708,841	0	0	7,401,404	5,989,267
Sécurité	326,429	269,956	2,465,804	2,065,851	76,596	64,172	0	0	2,868,829	2,399,979
Campagne Méd. et Éd. Civique	0	0	1,115,425	934,503	0	0	0	0	1,115,425	934,503
Total	1,886,983	1,560,535	17,090,936	14,107,157	2,596,567	2,175,404	0	0	21,574,486	17,843,096

¹ Taux de la Convention #1 9ACPHA14/1: 1US = 0.8270 Euro

² Taux moyen des 2 conventions : 1US = 0.8378 Euro

Les USD 21, 574,486.15 dépensées à partir des fonds reçus représentent 32.0% du coût total des dépenses effectuées pour les élections de 2006 s'élevant à USD 67, 385,538.00.

Tableau 6.
Pourcentage des dépenses effectuées à partir des fonds de la contribution
Par rapport au coût total des dépenses pour les élections

Contributions reçues USD	Contribution de l'UE	%
68, 474,253.04	20, 258,385.69 USD / 16, 953,625.24 €	30.0%
Coût total des élections	Dépenses effectuées à partir des fonds reçus	%
67, 385,538.60	21, 574,486.15 US / 17, 843,096 €	32.0%

CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Le renforcement du processus démocratique est un élément majeur pour la stabilité politique et le démarrage socioéconomique du pays. Grâce à la contribution de la communauté internationale dont celle des Etats-Unis, les élections présidentielles, législatives et locales ont put être organisées de façon libre et transparente. La tenue effective de ces élections constitue un préalable nécessaire mais non suffisante à la consolidation de la démocratie. Des institutions permanentes capables d'assurer la gestion des élections conformément aux dispositions de la Constitution demeure nécessaire.

Les difficultés rencontrées dans le processus électoral de 2005/2006 notamment les reports successif des élections, les problèmes structurels et fonctionnels des bureaux décentralisés et déconcentrés (BED, BEC, BI) du CEP, témoignent la fragilité de l'établissement d'une culture électorale permettant de ne pas recommencer à zéro ou repartir à la case du départ à chaque élection.

Dans ce sens l'accompagnement de la Communauté internationale demeure indispensable pour la mise en place d'un système électoral moderne capable de répondre aux exigences électorales dans tous ses aspects en termes de structures organisationnelles fiables, de ressources financières raisonnables, de ressources humaines qualifiées, compétentes et suffisantes.

Dans cette dynamique, la mise en place du Conseil Electoral Permanent autonome et indépendant conformément aux prescrits de l'article 192 de la Constitution du 29 mars 1987, est un élément indispensable et incontournable dans l'établissement d'une culture politique et électorale démocratique.

I.
BREF APERÇU SUR LA TRANSITION POLITIQUE
EN HAÏTI DE 1986 A 2006

Depuis la chute du régime dictatorial des Duvalier père¹ et fils² le 7 février 2006, la République d'Haïti fait face à une grave « *crise de société* » caractérisée par une instabilité politique quasi constante et une détérioration sans cesse croissante de l'économie dont les populations les plus vulnérables sont les plus affectées. Le soulèvement de presque toutes les couches de la société contre la dictature traduit la rupture socio-historique d'une longue tradition de pouvoirs politiques autoritaires vieux de deux siècles violant systématiquement les droits fondamentaux et les libertés fondamentales de la personne humaine. Pour marquer cette rupture, le peuple haïtien s'est doté par voie référendaire d'une nouvelle constitution celle du 29 mars 1987 qui consacre la Démocratie comme principe et mode de gouvernement.

Cependant, les troubles politiques qui se sont succédés après la chute de la dictature et l'adoption de la nouvelle constitution notamment les élections générales avortées du 29 novembre 1987 et réprimées violemment par les militaires au pouvoir, ont considérablement fragilisé l'avancement du pays sur les plans sociaux, politiques, économiques et sécuritaires. Depuis 1986, une demi-douzaine de Gouvernements se sont retrouvées à la tête du pays dont une femme³ jusqu'à l'entrée en fonction le 7 février 1991, d'un Président et d'un Parlement démocratiquement élus à travers les élections législatives, présidentielles et municipales générales du 16 décembre 1990 avec l'appui de la Communauté Internationale.

Cependant, moins de huit mois après, le 30 septembre 1991, le Gouvernement est renversé par un coup d'Etat militaire plongeant ainsi le pays dans une grande instabilité qui dura trois ans et souleva une grande consternation des pays membres de l'Organisation des Etats Américains (OEA) et ceux de l'Organisation des Nations Unies (ONU). En septembre 1994, une intervention militaire internationale sous commandement américain met fin au pouvoir des militaires et rétablit l'ordre constitutionnel par le retour en ses fonctions le président élu, le 15 octobre 1994. Cette intervention de la Communauté Internationale à travers les Forces Militaires internationales et la composante civile⁴ d'appui au renforcement institutionnel de l'Etat et du respect des droits humains, a permis la tenue de nouvelles élections, en juin 1995 pour les législatives et municipales et en décembre 1995 les présidentielles suivies de la passation du pouvoir présidentiel le 7 février 1996. Des partis et organisations politiques proches de l'ancien président, à travers la Plateforme politique⁵ « *BÔ TAB LA* » remporte sans partage les législatives et les municipales de juin 1995 puis les présidentielles de décembre.

Malgré les efforts de la communauté internationale pour aider les acteurs politiques à maintenir l'entente politique et à consolider le processus démocratique, le pays connaît de nouvelles turbulences politiques qui avec l'éclatement de la coalition au pouvoir déstabilise le fonctionnement des institutions démocratiques à l'issue des élections du 6 avril 1997 devant renouveler les 2/3 du Sénat, combler deux postes à la Chambre des Députés-es et élire 697 membres des Assemblées locales. L'instabilité politique et la venue d'une profonde crise se font sentir à la suite de la démission du Premier Ministre au début du mois de juin 1997 et de son effectivité le 20 octobre 1997 quand celui-ci a jugé après six (6) mois de ne plus liquider les affaires courantes. Cette crise a atteint un seuil où le Président d'alors met fin au mandat du Parlement en janvier 1999 constatant la caducité de celui-ci, déclara-t-il. Alors il convoqua de nouvelles élections législatives et locales pour décembre 1999 qui finalement auront lieu le 21 mai 2000. Le « *Parti Fanmi Lavalas* » remporte ces élections dont les résultats ont fait l'objet de nombreuses contestations qui ont occasionné le boycott par les partis de l'opposition des élections présidentielles de décembre 2000 à l'issue desquelles Jean Bertrand Aristide est réélu président.

C'est sur fond de crise que la passation du pouvoir eut lieu en février 2001. Vu l'ampleur et le cheminement chaotique que prenait cette crise, au cours de 2001-2002, sous l'autorité des résolutions 806 et 822 du Conseil de l'OEA, une Mission Spéciale a tenté vainement de rapprocher les protagonistes afin d'en trouver une issue. Au contraire, la crise s'est détériorée au début de 2003 où l'on assiste à une opposition politique farouche au pouvoir en place par les secteurs vitaux du pays tels les confessions religieuses, le patronat dans son ensemble, les étudiants des universités privées et publiques dans leur grande majorité, les syndicats, les mouvements civiques et les groupes de

¹ Dr François Duvalier : 22 octobre 1957/21 avril 1971 (mort au pouvoir)

² Jean Claude Duvalier : 22 avril 1971/7 février 1986

³ Me Hertha Pascal Trouillot, Juge à la Cour de Cassation, Présidente Provisoire (10 Mars 1990/7 février 1991) succédant au Lieutenant Général Prosper (Avril 17 septembre 1988/10 Mars 1990)

⁴ Mission Civile Internationale en Haïti (MICIVIH)

⁵ Composition : Organisation Politique Lavalas (OPL) ci-après Organisation Peuple en Lutte, Mouvement Ouvrier Paysan (MOP), Pati Louvri Baryè (PLB) Mouvement Paysan Papaye (MPP), Coordination Résistance Grande-Anse (COREGA).

base proches de l'opposition. Cette crise atteint son point culminant en se transformant en un début d'une guerre civile avec la prise d'armes d'un groupe armé dissident (L'Armée Cannibale) du pouvoir et allié à des anciens militaires et quelques hauts gradés révoqués ou exilés de la Police Nationale d'Haïti (PNH).

Vers la fin de 2003 et le début 2004, le pays est constamment dans la violence armée venant des partisans du pouvoir et des groupes armés antigouvernementaux qui ont pris d'assaut les villes de province. Le 2 janvier 2004 marquant le Bicentenaire de l'Indépendance, est célébré sur fond de grande déchirure sociale avec un boycott total des festivités par les partis politiques, les organisations et personnalités influentes de la société civile. Face à l'avancée des groupes armés antigouvernementaux, à la résistance de l'opposition non armée et sous la pression de la communauté internationale, le Président Jean-Bertrand Aristide quitte le pouvoir et part pour l'exil vers l'Afrique du Sud, le 29 février 2004. Le même jour les forces militaires américaines interviennent pour contenir les partisans de l'ancien régime dans leurs actes de violence. Suite à ce départ le pays est plongé dans le chaos et repart pour une nouvelle transition démocratique et constitutionnelle avec la montée d'un Président provisoire selon les dispositions de la Constitution.

II. CONTEXTE

A la suite des événements qui ont occasionné le départ de Jean-Bertrand-Aristide du pouvoir le 29 février 2004, le Président de la Cour de Cassation en vertu des prérogatives constitutionnelles que lui confère la Constitution du 29 mars 1987, le Juge Boniface ALEXANDRE est investi en ses fonctions de Président provisoire de la République. Dans la dynamique politique de cette nouvelle transition, un Conseil de Sages dont les membres ont été nommés par une Commission tripartite, a été formé en vue d'accompagner l'exécutif provisoire et servir de médiateur le cas échéant. Ce Conseil de Sages a vite exercé ses prérogatives sociopolitiques en désignant à son tour un Premier Ministre de Transition.

La Communauté internationale comme dans toutes les graves crises qui ont bouleversé le pays depuis les élections avortées du 29 novembre 1987, n'a pas tardé à fournir son appui à la transition politique. Dans ce sens, le Conseil de Sécurité des Nations Unies, à travers la Résolution 1529, a d'abord autorisé le déploiement d'une Force Multinationale Intérimaire (FMI) pour contribuer à l'établissement d'un environnement sécurisé et stable dans le pays. Le Conseil a ensuite exprimé son accord pour la mise en place d'une Mission de Maintien de la Paix en Haïti qui s'est officialisée par la Résolution 1542 créant la Mission des Nations Unies pour la Stabilisation en Haïti (MINUSTAH). Celle-ci s'est établie formellement le 1^{er} juin 2004.

L'accompagnement de la transition politique par la Communauté internationale ne consistait pas uniquement à établir un environnement sécuritaire mais également à rétablir l'Etat haïtien à travers ses institutions démocratiques dans ses fonctions régaliennes et à contribuer au redressement de la situation socio-économique du pays. C'est dans ce sens qu'a été institué le Cadre de Coopération Intérimaire (CCI) lancé en juillet 2004 dont la tenue d'élections législatives et présidentielles libres, transparentes, constituait un de ses piliers et une des conditions à l'accompagnement du processus démocratique et à l'achèvement de la transition politique.

La tenue d'élections législatives, présidentielles libres, transparentes et crédibles étaient un des axes centraux du mandat de la MINUSTAH. Cependant l'organisation des élections est un processus complexe qui nécessite de grands moyens et aussi une préparation minutieuse surtout dans un pays comme Haïti qui ne dispose pas les ressources financières, les infrastructures de bases nécessaires et l'expertise à ce type d'opération. Tenant compte de tous ces facteurs et en exécution du mandat de la MINUSTAH, une mission a été envoyée en Haïti (8 au 17 juin 2004) par la Division Electorale du Département des Affaires Politiques (EAD-DPA) du Secrétariat des Nations Unies, afin d'évaluer « les besoins électoraux en Haïti », en partenariat avec les responsables du Conseil Electoral Provisoire (CEP). Le rapport de mission a fait état de façon détaillée des priorités opérationnelles pour l'organisation des élections en Haïti

Ainsi, sur demande du Gouvernement de Transition Haïtien et avec l'approbation des Nations Unies à travers la MINUSTAH, le PNDU a élaboré le « *Projet d'Appui à l'Organisation des Elections Locales, Législatives et Présidentielles en Haïti* » qui a été signé le 10 janvier 2005⁶ dont un « pool commun » de ressources financières

⁶ Gérard Latortue, Premier Ministre : Pour le Gouvernement
Max Mathurin, Président a.i : Pour le CEP
Amb. Juan Gabriel Valdes, Représentant Spécial du SG : Pour la MINUSTAH
Amb. Denneth Modeste, Représentant Spécial du SG : Pour l'OEA

pour les élections a été mis en place avec l'adoption d'un mécanisme de « Partage des Coûts » tel que défini dans les Accords Cadre entre le PNUD et les Bailleurs de Fonds concernés.

A travers ce projet dont le coût est estimé à 68.4 M\$US, la communauté a apporté son appui technique et financier à l'organisation des élections présidentielles, législatives et locales en 2006 et 2007. Les donateurs ainsi que leur contribution financière au processus électoral se détaillent comme suit :

Tableau 1.
Contributions des Donateurs

Donors	Contributions in USD
Government of Haiti	2,900,000.00
Canada	20,609,440.49
European Union	20,258,385.69
USAID	9,275,000.00
Brazil	2,000,000.00
Japan	890,758.00
UNDP	621,244.83
Total Funds to UNDP	56,554,829.01
MICAH funds	9,194,424.00
UNDP/USAID/OAS	
Direct funding USAID to OAS	2,725,000.00
Total General En USD	68,474,253.01

La mobilisation et la gestion des ressources mise en commun ont été confiées au PNUD. Le présent rapport vise à faire le point sur l'utilisation des ressources allouées au projet par la Commission Européenne. Il convient de noter que sur la totalité des 68.5M\$US reçus à titre de contribution, 56.5M\$US ont transité, ont été effectivement géré par le Trust Fund et font l'objet de ce rapport. Les 11.9M\$US restant ont été transférés à l'Organisation des États Américains (OEA/OAS).

D'autre part, compte tenu de la modalité de gestion des fonds affectés au projet, les résultats physiques ne sont pas attribués à un donateur précis. Le rapport donne des indications sur l'utilisation des ressources par donateurs et par rubriques budgétaires. La réalisation ultime de l'appui de la communauté internationale au processus électoral a été la création d'un environnement démocratique constitué par les résultats suivants :

- Élection d'un Président en février 2006 et investi en ses fonctions en mai de la même année ;
- Élections des membres du Parlement en février 2006 et mis en place en mai 2006 ;
- Désignation et ratification d'un Premier Ministre juin 2006 ;
- Élections et mise en place des Conseils Communaux, des Délégués de Ville, des Conseils d'Administration de la Section Communale (CASEC) et des Assemblées des Sections Communales (ASEC).

III. OBJECTIFS DU RAPPORT

Ce rapport a pour objectifs de:

- Présenter sur la base de la convention de financement signé entre le PNUD et la Commission Européenne une analyse des activités réalisées et des dépenses effectuées à partir des fonds reçus ;
- Faire le point sur l'exécution physique du projet en termes principalement de renforcement des capacités de l'État dans le domaine de l'organisation des élections ;
- Fournir la destination finale des ressources allouées au projet ;
- Présenter une analyse des problèmes et des contraintes rencontrés ainsi que les solutions qui ont été proposées ;
- Faire des recommandations pour la durabilité des résultats dans le cadre du projet sur les orientations futures des l'assistance internationale.

IV. PRESENTATION SUCCINCTE DU PROJET

Le « Projet d'Appui à l'Organisation des Elections Locales, Législatives et Présidentielles en Haïti » a été mis en place dans le but d'assister le CEP et le Gouvernement de transition haïtien, l'opposition politique ainsi que toutes les composantes de la société haïtienne dans leurs efforts de mettre un terme de manière pacifique et consensuelle à la crise qui déstabilise le pays depuis 2000. Ce projet traduisait en quelque sorte l'expression de la volonté de la Communauté internationale d'accompagner le processus démocratique à travers la tenue d'élections législatives, présidentielles et locales libres, transparentes et crédibles tel que sollicité par le Gouvernement de Transition, les partis politiques et la société civile.

Tableau 2.
Résumé du Projet d'Appui aux Élections

Description du projet	But du projet	Résultats attendus	Produits attendus
L'objectif du projet est d'appuyer le Gouvernement haïtien et la société civile dans leurs efforts de construire la démocratie et la bonne gouvernance en Haïti. Cet objectif sera atteint par la fourniture des ressources financières et l'assistance technique permettant en 2006 la réalisation des élections en Haïti.	Le but de ce projet est d'appuyer le processus démocratique en Haïti en appuyant le Conseil Electoral Provisoire dans ses responsabilités relatives à l'organisation d'élections municipales, législatives et présidentielles libres et transparentes en 2005.	Le projet tend vers l'atteinte des résultats suivants : a) Le processus électoral est crédible et accepté par la population et les acteurs politiques ; b) Un gouvernement démocratiquement élu est mis en place ; c) La population et la communauté internationale ont confiance dans le processus électoral.	Le projet tend vers l'atteinte des produits suivants : a) La capacité technique, matériel et opérationnel du Conseil Electoral Provisoire est renforcé ; b) La loi électoral est révisée ; c) Les électeurs sont informés et sensibilisés sur les questions liées au processus électoral.

4.1. Bénéficiaires

D'une manière générale le « Projet d'Appui à l'Organisation des Elections Locales, Législatives et Présidentielles en Haïti » était dirigé vers toutes les composantes de la société haïtienne et la Communauté internationale comme bénéficiaires et en particulier :

- Les électeurs qui bénéficieront d'un système de gestion et de votation transparent qui leur permettra d'exercer leur droit de vote, et aussi de programmes d'éducation civique.
- Certains groupes plus spécifiquement ciblés (en particulier des jeunes, femmes, populations rurales) par le programmes d'information et éducation qui pourront acquérir une meilleure compréhension des droits et devoirs des électeurs et du fonctionnement d'un système démocratique.

- Les acteurs politiques et gouvernementaux qui pourront s'appuyer sur un électorat mieux informé, un système transparent permettant la compétition démocratique sans violence et sans fraude.
- Les organisations de la société haïtienne qui verront renforcées leurs capacités pour participer à l'observation du processus électoral et aux débats démocratiques en général.
- Les autorités du Conseil Electoral Provisoire qui seront renforcées dans leur capacité à gérer le processus électoral par l'appui logistique, la formation, l'accompagnement technique et l'appui-conseil.
- Tous les haïtiens qui à terme bénéficieront d'un renforcement des institutions démocratiques (les partis politiques, les médias, l'Office de la Protection du Citoyen, etc.).
- La Communauté internationale et plus particulièrement les pays de la région Caraïbe et Amérique Latine, qui pourront pleinement consacrer leurs ressources à un développement humain durable de toute la région.

4.2. Objectif global

Le "Projet d'Appui à l'Organisation des Elections Locales, Législatives et Présidentielles en Haïti" avait pour objectif global selon le cadre logique d'intervention : **de contribuer à la résolution de la crise politique de manière durable et dans le respect des principes démocratiques de l'Etat de droit est rétabli dans le pays.**

4.3. Objectifs spécifiques

Le "Projet d'Appui à l'Organisation des Elections Locales, Législatives et Présidentielles en Haïti" avait pour objectifs spécifiques selon le cadre logique d'intervention : **la mise en place d'institutions démocratiques représentatives à la suite d'un processus électoral calme, transparent et accepté par toutes les parties haïtiennes et par la Communauté internationale.**

4.4. Résultats attendus

Le « Projet d'Appui à l'Organisation des Elections Locales, Législatives et Présidentielles en Haïti » selon le cadre logique d'intervention, attendait les résultats suivants :

1. Le Parlement national est mis en place ;
2. Le Président de la République est démocratiquement élu ;
3. Le CEP dispose des moyens financiers, logistiques et humains pour la programmation et la réalisation des activités prévues dans l'organisation du recensement et des différentes étapes des élections au niveau national ainsi qu'au niveau régional et local ;
4. Le recensement des électeurs est réalisé de façon fiable et transparente ;
5. Les différents scrutins sont organisés et réalisés avec un degré acceptable et accepté de fiabilité et de transparence ;
6. La population de Haïti est informée et sensibilisée sur les questions liées au recensement, référendum et élections ;
7. Les opérations de vote sont sécurisées et se déroulent dans le calme.

4.5. Activités programmées

Le « Projet d'Appui à l'Organisation des Elections Locales, Législatives et Présidentielles en Haïti » en vue d'atteindre les objectifs fixés et arriver aux résultats attendus, avait programmé selon le cadre logique d'intervention les activités suivantes :

1. Opérationnalisation et financement du CEP et aboutissement du processus électoral ;
2. Organisation et tenue des élections grâce à l'appui technique et matériel ;
3. Etablissement des cartes d'électeurs ;
4. Acquisition et déploiement des matériaux et équipements de vote ;
5. Formation et au recrutement des agents électoraux ;
6. Sensibilisation de la population haïtienne au processus électoral ;

4.6. Partenaires

La mise en œuvre du ‘‘Projet d’Appui à l’Organisation des Elections Locales, Législatives et Présidentielles en Haïti’’ était envisagée à travers une stratégie privilégiant un partenariat institutionnel entre le CEP, la MINUSTAH, l’OEA et le PNUD, basé sur la définition des responsabilités de chaque partenaire.

Du CEP.

Tel que défini dans le document de projet le CEP est l’institution nationale ayant la charge des élections. A ce niveau l’Etat haïtien avait pris la responsabilité d’assurer la rétribution des membres du CEP.

De la MINUSTAH

La MINUSTAH constituait un point focal de la Communauté internationale et avait pour mandat d’appuyer la tenue d’élections libres et transparente. Dans ce sens elle avait pour principales responsabilités de:

- fournir un appui technique au CEP et ses structures décentralisées ;
- coordonner l’assistance internationale au CEP et au processus électoral en général ;
- faire office de Conseiller principal à travers le Chef de la Section Elections auprès du CEP et des membres de la Communauté internationale.

De l’OEA

Dans le cadre d’un accord signé avec les Nations Unies à travers la MINUSTAH, avait la responsabilité de mener à bien le processus d’enregistrement des votants et des votantes. Plus spécifique la Mission Spéciale (MS)-OEA avait offert de réaliser les actions suivantes :

- L’enregistrement des votants et des votantes dans environ 70 centres, dont un certain nombre seront mobiles, ainsi que toutes les activités connexes (réhabilitation des bureaux d’enregistrement, sécurité lors de l’enregistrement, etc.).
- Développement et livraison du document d’identité unique.
- Préparation, supervision, sensibilisation sur le processus, contrôle des listes et gestion du contentieux électoral

Du PNUD

Le PNUD sur demande de la MINUSTAH était chargé de recevoir et de gérer les contributions financières « Partage de Coûts » des partenaires d’Haïti pour l’appui des élections. Il s’agissait pour le PNUD non pas de mettre en place de nouvelles structures, mais d’assurer les ressources humaines et de créer le mécanisme de réception et de gestion des fonds reçus des bailleurs tout en suivant les accords cadres globaux signés avec chacun de ce Bailleurs de fonds.

V.
PRESENTATION SUCCINCTE DE LA
CONVENTION DE CONTRIBUTION PNUD/CE

Deux conventions ont été signées entre la Commission Européenne et le Programme des Nations Unies pour le Développement en vue de la mise en œuvre du “Projet d’Appui à l’Organisation des Élections Locales, Législatives et Présidentielles en Haïti”. Une première convention (9 ACP HA 14/1) est entrée en vigueur le 28 février 2005 pour une période de mise en œuvre de 24 mois pour un montant de 9 405 000 Euros soit 11 372 430.47 USD (Taux 1USD = 0.8270 €). Une deuxième convention (9 ACP HA 16) est entrée en vigueur le 17 août 2005 pour une période de mise en œuvre de 24 mois pour un montant de 7 520 000 Euros soit 8 851 764.71 USD (Taux 1 USD = 0,8495 €). A ce montant s’ajoute 34,190.51 Euros soit 28,625.24 USD. Le montant total de la contribution de l’UE s’élevait donc à **16, 953,625.24 € soit 20, 258,385.69 \$US** dont 100,000 € ont été retenus par l’UE pour couvrir les coûts d’audit et d’évaluation externe.

Tableau 3.
Détail de la Contribution
De la Commission Européenne

Year	Description	Type	Sum Amount US\$	Sum Amount EURO	Exchange Rate
2005	EEC - Haïti Elections Contributions 9 ACP HA 14/1	INCOME	(11,372,430.47)	(9,405,000.00)	1\$US=0.8270
2005	EEC - Haïti Elections Contributions 9 ACP HA 16	INCOME	(8,851,764.71)	(7,520,000.00)	1\$US=0.8495
	TOTAL CONVENTIONS		(20,224,195.18)	(16,925,000.00)	
2006	EEC - Haiti Elections Transfer/Adjustments (9 ACP HA 14/1)	TRANSFER	(18,682.22)	(15,450.20)	1\$US=0.8270
2006	EEC - Haiti Elections Transfer/Adjustments (9 ACP HA 16)	TRANSFER	(15,508.29)	(13,175.04)	1\$US=0.8495
	Total TRANSFERS & ADJUSTMENTS		(34,190.51)	(28,625.24)	
	Total Général		(20,258,385.69)	(16,953,625.24)	

VI.
ANALYSE DES ACTIVITES REALISEES
A PARTIR DES FONDS REÇUS DE LA CONTRIBUTION

L’analyse des activités réalisées à partir des fonds reçus de la contribution est faite en comparaison avec celles programmées du projet. Elle met en exergue dans le tableau qui suit les résultats/produits obtenus à partir des activités réalisées.

Tableau 4
Résumé des activités réalisées et des résultats obtenus
Au regard des activités programmées du projet

Activités programmées du projet	Activités réalisées à partir des fonds reçus de la contribution	Résultats et Produits obtenus
1. Opérationnalisation et financement du CEP et aboutissement du processus électoral ;	<ul style="list-style-type: none"> - Fourniture d’équipements et matériels de bureau. - Fourniture d’équipements de radio communication - Fourniture de véhicules roulants - Facilitation de déplacement du staff pour recrutement et autres activités administratives électorales dans les régions 	<ul style="list-style-type: none"> - Le CEP et ses bureaux déconcentrés fonctionnels - Acquisition des matériels roulants suivants : <ul style="list-style-type: none"> . 45 Véhicules . 220 Motocyclettes
2. Organisation et tenue des élections	- Recrutement, formation et	- 708 managers de centre de votes

grâce à l'appui technique et matériel ;	déploiement de personnel pour l'opération de vote - Mise en place du Centre de tabulation pour le comptage	formés et déployés - 1200 superviseurs de Centres de vote formés et déployés - 4000 membres bureaux de vote formés et déployés le jour du scrutin - 200 opérateurs de saisie pour la tabulation des résultats recrutés, formés et opérationnels lors du scrutin - Tenue des élections - Un comptage rapide, transparent et précis des résultats a lieu
3. Etablissement des cartes d'électeurs ;	- Fourniture d'équipements et de matériels de bureau aux centres d'inscription des électeurs - Fourniture de carburants et entretien des centres d'inscription des électeurs	Fonctionnement de 424 centres d'inscription des électeurs Acquisition des équipements et matériels suivants : - 200 génératrices - 850 panneaux solaires - 600 ordinateurs - 1428 tables - 5786 chaises - 1161 classeurs - 669 ventilateurs
4. Acquisition et déploiement des matériaux et équipements de vote ;	- Fourniture de kit électoral - Fourniture de bulletins de vote - Assistance technique par des experts internationaux - Transport des matériels de vote - Fourniture de carburants et entretien de véhicules	Réalisation des élections
5. Formation et au recrutement des agents électoraux ;	Equipement des Agents de Sécurité électorale (ASEs)	- 3,600 Agents de Sécurité électorale (ASEs) équipés
6. Sensibilisation de la population haïtienne au processus électoral ;	- Campagne d'éducation civique - Production et impression de matériels d'éducation civique - Recrutement, formation et déploiement des formateurs de formateurs - Recrutement, formation et déploiement d'agents civiques - Campagne médiatique	- 48 formateurs de formateurs formés et déployés dans les dix départements du pays - 350 agents de sensibilisation formés et déployés - 4500 agents civiques formés et déployés dans communes et sections communales des dix départements du pays - Des guides d'éducation civique pour formateurs et participants imprimés et distribués - Le décret électoral imprimé et distribué - Des spots radiophoniques diffusés dans les stations de radio des dix départements - Inscription massive des électeurs - La population des dix départements du pays, est informée et sensibilisée sur le processus électoral

6.1 Séquence des Activités

Un plan opérationnel a été élaboré pour déterminer toutes les phases du processus électoral : les opérations d'inscriptions des électeurs, la détermination des centres de vote, le registre électoral, la campagne de sensibilisation des électeurs etc. Ce plan a permis un meilleur pilotage des phases programmées à travers la planification et la réalisation de toutes les opérations électorales dans les délais impartis.

Pour mettre en œuvre ce plan, le CEP a été renforcé par la création de nouvelles structures devant prendre en charge la gestion de certains aspects du plan. Ainsi, 3 services ont été créés, comportant chacun deux sections pour assurer la gestion des données, la logistique et l'analyse des candidatures.

a. Élaboration d'un calendrier pour les Élections Présidentielles et Législatives

Un calendrier spécifique a été extrait du plan opérationnel. Ce calendrier a permis d'avoir des repères pour suivre le déroulement du processus et d'y apporter les ajustements nécessaires. Il a été déterminé qu'une période de 120 jours était nécessaire à la préparation des joutes électorales une fois certains éléments mis en place comme le registre électoral, les Bureaux Électoraux Départementaux (BED) et les Bureaux Électoraux Communaux (BEC) etc.

b. Enregistrement des Électeurs

Ce volet a été confié à l'organisation des États Américains (OEA). L'opération consistait à introduire pour la première fois une carte d'électeurs électroniques qui servirait aussi de Carte d'Identité Nationale (CIN) et servir de base pour le renforcement de l'État civil dans le pays. Des bureaux d'inscription ont été mis en place avec tout le matériel requis. Une campagne de sensibilisation a été également conduite pour intéresser la population à venir s'inscrire.

L'opération d'inscription a été lancée le 25 avril 2005 et a été prévue pour une durée initiale de quatre mois. Il y a eu plusieurs prorogation d'inscription des électeurs qui amenait la période d'inscription jusqu'au 15 octobre 2005. La période d'inscription a connu des pics avec l'organisation de la journée '*Fann Nap Enskri*' (Femmes, inscrivons nous) et la Journée nationale d'inscription le 24 juillet 2005 organisée à travers les 13 principales villes du pays. À la date du 12 septembre 2005, 3.5 millions d'habitants sur un total de 4 millions se sont inscrits et ont reçu une CIN.

c. Centres de vote

Le Concept de centre de vote est concept nouveau dans l'environnement haïtien. Il a été introduit pour réduire les facteurs de risques dus à l'insécurité et à la violence politique. Il présente l'avantage d'avoir une meilleure couverture sécuritaire par la MINUSTAH, la Police des Nations Unies (UNPOL) et la Police Nationale d'Haïti (PNH). Tel que conçu, il méritait une attention particulière et une supervision accrue. Il a fallu déterminer leur nombre et leur répartition sur le territoire. En bout de ligne, chaque centre de vote abritait une quarantaine de Bureaux de vote et 891 centres de vote ont été constitués.

VII. ANALYSE DES DEPENSES EFFECTUEES A PARTIR DES FONDS REÇUS DE LA CONTRIBUTION

Les fonds reçus ont été dépensés sur la base des activités programmées et des résultats attendus du projet tel que figuré à l'Annexe 1 des Conventions 9 ACP HA 14/1 ET 9 ACP HA 16. Ils ont contribué à la réalisation des activités qui ont permis la réussite du processus électoral. Le Tableau 5 fournit le détail des dépenses à partir du Trust Fund tout donateur confondu au 30 juin 2008, sauf pour la Commission Européenne pour laquelle les dépenses sont arrêtées au 30 Juin 2007. Le Tableau 6 fournit le détail des dépenses effectuées à partir des fonds de la Commission Européenne uniquement.

Tableau 4.
État de l'Exécution des Dépenses
au 30 Juin 2008 ¹

Donateurs	Contribution		Dépenses		Dépenses		Dépenses		Dépenses		Dépenses		Balance au	
	Totale		2005 ²		2006 ³		2007 ³		2008 ³		Totales		30 Juin 2008	
	USD	€	USD	€	USD	€	USD	€	USD	€	USD	€	USD	€
HAITI	2.900.000	0	421.370	0	709.489	0	-12.803	0	0	0	1.118.057	0	1.781.943	0
BRÉSIL	2.000.000	0	0	0	173.197	0	1.818.205	0	0	0	1.991.402	0	8.598	0
CANADA	20.609.440	0	13.709.406	0	3.097.054	0	2.290.176	0	1.128.950	0	20.225.586	0	383.854	0
JAPON	890.758	0	0	0	878.035	0	-136.089	0	0	0	741.946	0	148.812	0
UE	20.258.286	16.953.625	1.886.983	1.560.533	17.090.936	14.107.157	2.596.567	2.175.404	0	0	21.574.486	17.843.096	-1.316.100	-889.471
UNDP	621.245	0	271.234	0	228.506	0	121.504	0	0	0	621.245	0	0	0
USA	9.275.000	0	3.346.710	0	5.648.293	0	198.390	0	0	0	9.193.393	0	81.607	0
Total Trust Fund	56.554.829	0	19.635.704	0	27.825.510	0	6.875.950	0	1.128.950	0	55.466.115	0	1.088.714	0
MICAH Funds	9.194.424	0	0	0	0	0	0	0	0	0	9.194.424	0	0	0
USA to OAS	2.725.000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2.725.000	0	0	0
Total	68.474.253	0	19.635.704	0	27.825.510	0	6.875.950	0	1.128.950	0	67.385.539	0	1.088.714	0

¹ Les dépenses sur les fonds de la Commission Européenne sont arrêtées au 30 Juin 2007. Certaines dépenses réalisées en 2007 ont été imputées en 2008

² Taux de la Convention #1 9ACPHIA14/1: 1US = 0.8270 Euro

³ Taux moyen des 2 conventions 9 ACP/HA 14/1 ET 9 ACP/HA 16: 1US = 0.8378 Euro

Tableau 5.
Dépenses Effectuées à partir de la Contribution Européenne
Février 2005 - Juin 2007

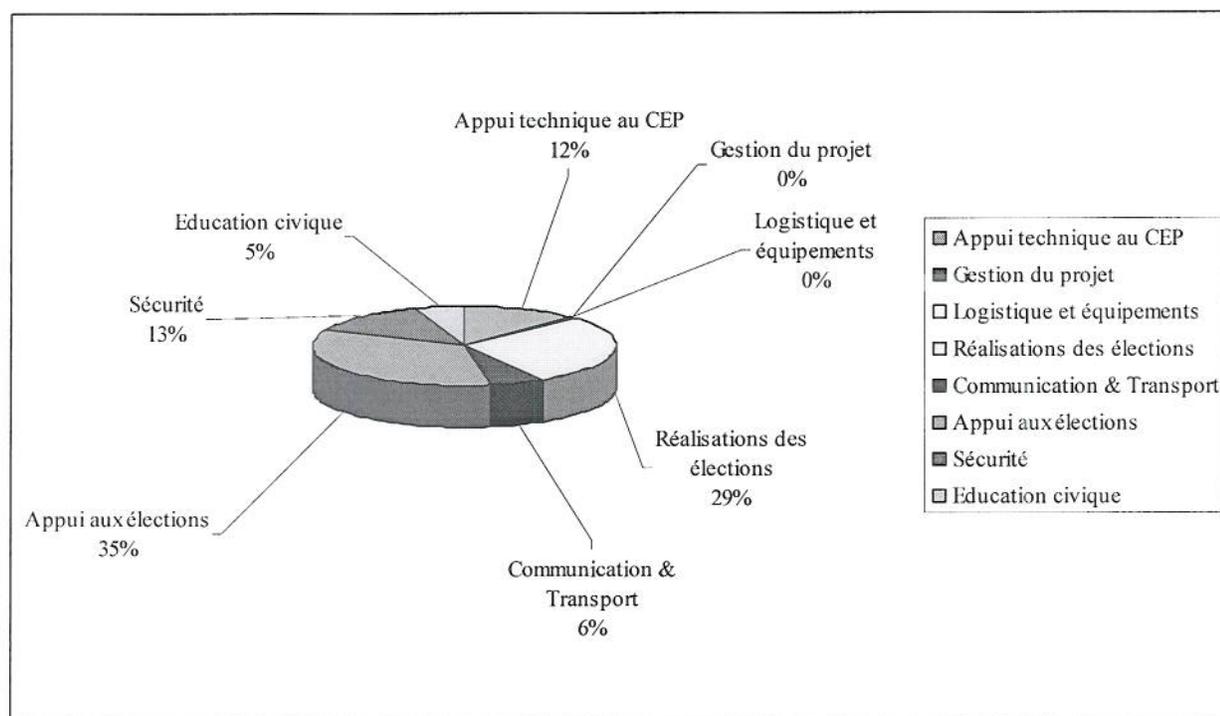
	2005 ¹		2006 ²		2007 ²		2008 ²		Total	
	USD	Euros	USD	Euros	USD	Euros	USD	Euros	USD	Euros
Appui Technique au CEP	842,399	696,664	1,056,702	885,305	778,571	652,287	0	0	2,677,673	2,234,256
Gestion du Projet	0	0	-387	-324	0	0	0	0	-387	-324
Logistiques et Équipements	3,071	2,540	79,789	66,847	-863	-723	0	0	81,997	68,664
Réalisations des Élections	713,034	589,679	5,626,714	4,714,061	-153,812	-128,864	0	0	6,185,936	5,174,876
Communication et Transports	2,050	1,696	191,559	160,488	1,050,000	879,690	0	0	1,243,609	1,041,874
Appui aux Élections	0	0	6,555,330	5,280,426	846,074	708,841	0	0	7,401,404	5,989,267
Sécurité	326,429	269,956	2,465,804	2,065,851	76,596	64,172	0	0	2,868,829	2,399,979
Campagne Méd. et Éd.Civique	0	0	1,115,425	934,503	0	0	0	0	1,115,425	934,503
Total	1,886,983	1,560,535	17,090,936	14,107,157	2,596,567	2,175,404	0	0	21,574,486	17,843,096

¹ Taux de la Convention #1 9ACPHA14/1: 1US = 0.8270

Euro

² Taux moyen des 2 conventions : 1US = 0.8378 Euro

Tableau 6.
% des dépenses absorbées par rubrique
Au 30 juin 2007



Comme l'indique le graphe ci-dessus la majorité des dépenses, soit 35%, ont été effectuées dans la rubrique "Appui aux Élections". Ce fort pourcentage explique le niveau de l'utilisation rationnelle de la contribution, car cette rubrique était une pièce importante et indispensable de la machine électorale sans quoi les élections n'auraient pas lieu.

La rubrique "Réalisations des Élections" vient en seconde position avec 29%. Cette rubrique englobe le paiement des membres des BEDs et BECs, des Agents de Sécurité Électorale (ASE), l'acquisition de matériels et logicielles informatiques, l'aménagement et l'entretien des bâtiments etc.

La rubrique ‘‘Sécurité’’ occupe la troisième place avec 13%. Elle comprend l’acquisition de matériels de sécurité, la paiement des salaires des ASE etc.

‘‘L’Appui technique au CEP’’ avec 12 % témoigne de l’accompagnement fourni à l’institution électorale pour qu’elle puisse mener à terme son mandat.

Dans l’ensemble le classement de ces quatre rubriques dans le tableau des dépenses effectuées pour la période de 2005 jusqu’au 30 juin 2007, montre l’utilisation stratégique et rationnelle qui a été faite des fonds reçus de la convention de contribution. Le montant total des dépenses se chiffre à **17.8M€** pour la période. Il représente **32.0% du coût total** des dépenses pour les élections de 2006.

Tableau 7.
Répartition des Dépenses
Par Type

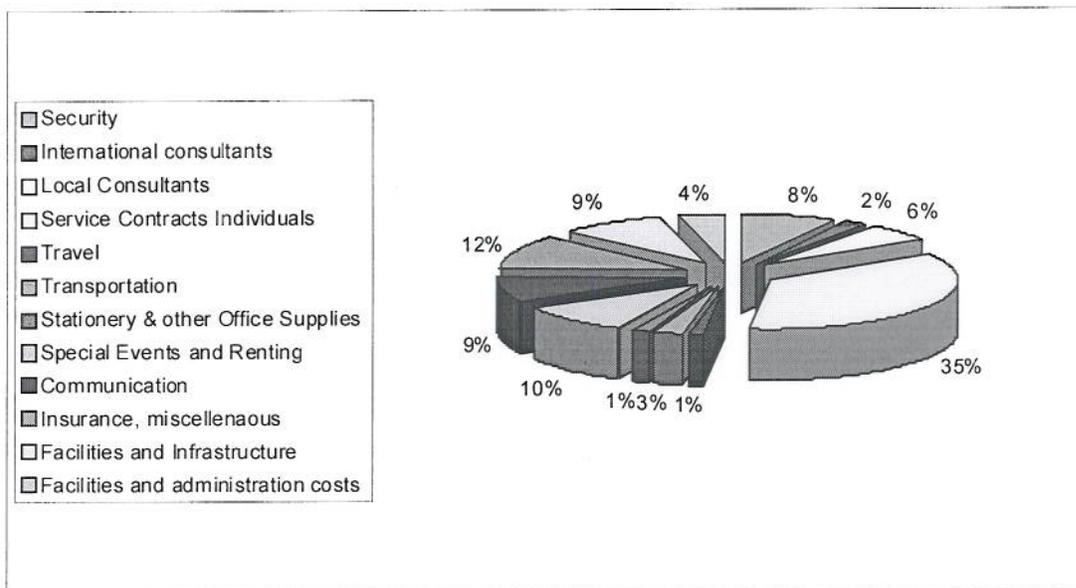


Tableau 8.
Pourcentage des dépenses effectuées à partir des fonds de la contribution
Par rapport au coût total des dépenses pour les élections

Contributions reçues USD	Contribution de l’UE	%
68, 474,253.04	20, 258,385.69 USD / 16, 953,625.24€	30.0%
Coût total des élections	Dépenses effectuées à partir des fonds reçus	%
67, 385,538.60	21, 574,486.15 US / 17, 843,096 €	32.0%

VIII. MATÉRIELS ET MOBILIERS ACQUIS DANS LE CADRE DU PROCESSUS ÉLECTORAL

Dans l'ensemble, les matériels et équipements acquis dans le cadre du processus électoral 2005-2006 ont coûté 7.1M\$US soit plus de 10% du coût total du processus (68.5M\$US). Il s'agit de mobiliers, génératrices, véhicules, matériels énergétiques, (inverters et panneaux solaires), système de communication, matériels informatiques. L'inventaire de ces matériels et équipements est porté en Annexe II. Ceux-ci ont été partagés entre le Bureau Central du CEP, les BED, les BEC, l'OEA, l'UNOPS et le PNUD pour les besoins du processus. Le matériel non affecté est stocké à la SONAPI.

Un registre d'inventaire est tenu au PNUD et est mis à jour sur une base mensuelle. Ce registre reflète la situation (état) et la localisation du matériel sauf pour les matériels localisés dans les BED et BEC. Au cours du processus, 2 missions d'inventaires ont été organisées conjointement avec le CEP dans les BED et BEC pour s'enquérir de l'état du matériel. Suite à ces missions, les génératrices ont été réparées en attente des élections sénatoriales à venir. La gestion du stock a révélé que le nombre perte, vols et bris a été plus élevé pour les matériels énergétiques (inverters) placés en région (voir écart de matériels – Annexe II).

Il convient de souligner que ce matériel reste et demeure la propriété du PNUD jusqu'à son transfert au CEP. A date, seuls les véhicules ont été transférés au CEP. Cette décision a été prise, après discussion avec les donateurs, la Primature et le CEP, ce pour limiter les responsabilités du PNUD en cas d'accidents car ces véhicules étaient mis à la disposition du CEP dès 2005, pilotés par les chauffeurs du CEP avec des immatriculations PNUD.

IX. ANALYSE DES PROBLEMES ET CONTRAINTES AINSI QUE DES SOLUTIONS PROPOSEES

Le processus électoral qui a abouti aux élections municipales, législatives et présidentielles de 2006, ne s'est pas déroulé sans problèmes et contraintes. Tout au long du processus et jusqu'à la veille de la tenue des législatives et présidentielles du 7 février 2006 la machine électorale faisait face à divers problèmes et contraintes. Toutefois la volonté et la détermination de réaliser ces élections ont permis de surmonter ces problèmes et contraintes qui risquaient parfois de compromettre tout le processus. Ce rapport présente de manière peu exhaustive quelques problèmes et contraintes qui ont été identifiés ainsi que des solutions qui ont été proposées.

9.1 Le Renforcement du CEP

La démission de la Présidente du CEP en novembre 2004 et le renvoi du personnel technique (60 employés) en décembre de la même année ont lourdement affecté le fonctionnement du CEP. Par ailleurs, les acquis des élections de 2000 (un investissement de plus de US\$ 17 millions) n'ayant pas fait l'objet d'une gestion post-électorale adéquate, ont été complètement vandalisés. Ainsi, le projet a du partir de zéro et re-inventer l'ensemble des infrastructures nécessaires à ces genres d'opérations afin d'être en mesure de réaliser l'opération d'inscription des électeurs et la tenue des élections crédibles et transparentes.

D'autre part, il a fallu reconcevoir totalement les structures déconcentrées du CEP car les BED et les BEC représentent des structures importantes et vitales pour la bonne tenue des opérations électorales (respect des calendriers, des décisions arrêtées par le CEP au niveau départemental et communal, inscriptions des candidats/partis politiques, suivi des contentieux, etc.). Pour garantir les élections et le renforcement de ces structures, les émoluments d'environ 1,000 membres des BED et BEC (président, vice-président, secrétaire, et personnel de support) ont été payés sur les fonds du projet, et ce conformément à l'entente signée entre le CEP, la MINUSTAH et le PNUD.

9.2 La mise à disposition des fonds et la gestion de trésorerie

Le problème de déficit budgétaire fut accentué dès le début du projet par le retard dans la mise à disposition des contributions. Compte tenu que les besoins en trésorerie pour le projet Élections sont immédiats, le mécanisme normal de mise à disposition des contributions s'avérait inapproprié pour les opérations électorales et aurait pu avoir des effets néfastes sur l'ensemble du processus électoral sans le rôle de facilitation des décaissements joué par le PNUD.

A titre d'exemple, l'accord de financement, pour le recrutement de 1200 gardes électoraux additionnels, a été signé en août 2005 tandis que les fonds ont été reçus seulement en décembre 2005. Le concours du PNUD a permis le recrutement, à compter de septembre 2005, de ces Agents dont l'apport au processus ne pouvait souffrir d'aucun délai. De même, l'accord de financement pour le recrutement des 38,000 membres des bureaux de vote a été conclu en mars 2005. Bien que ces fonds aient été acheminés que vers mi-décembre, le PNUD a avancé le financement nécessaire à ce recrutement sans lequel les élections ne peuvent avoir lieu.

9.3 Le Réaménagement des centres

La gestion de l'installation des Bureaux d'enregistrements des électeurs d'abord et des Centres de Votes ensuite ont été des plus problématiques vu l'envergure de l'opération et l'absence de capacité adéquate des structures du CEP. L'opération a du démarré à zéro. Sous la supervision du CEP et de la MINUSTAH, l'UNOPS a conduit une mission d'évaluation des infrastructures électorales existantes à travers le pays (Security and Logistic Assesment). Cette mission a permis l'identification de 424 bureaux d'inscription (BI) dont 165 permanents et 259 temporaires. Les bureaux permanents ont pour but de loger les 11 Bureaux Electoraux Départementaux (BED) et les 144 Bureaux Electoraux Communaux (BEC).

Les bureaux identifiés (certains ayant servi aux opérations électorales de 2000) étaient délabrés (absence des portes, fenêtres, câbles électriques, etc.). Une opération de réhabilitation impliquant UNOPS et 5 compagnies électriques locales a été entreprise afin de permettre à ces bureaux d'accueillir dans les meilleurs délais l'opération d'inscription des électeurs. Ainsi, l'effort conjugué du CEP, de la MINUSTAH et de l'UNOPS a permis la complète réhabilitation de 424 bureaux en moins de 2 mois.

Parallèlement, le PNUD a entrepris l'achat d'équipements nécessaires au bon fonctionnement de ces bureaux et à la conduite des opérations d'inscription. Cette opération s'est soldée par l'achat de 20 génératrices, 850 panneaux solaires, 600 ordinateurs, 1428 tables, 5786 chaises, 1161 classeurs, 669 ventilateurs ,etc (voir annexe 5 pour l'inventaire complet des équipements du projet).

9.4 La Sécurisation des centres

Ensuite s'est posé le problème de la sécurisation des centres. Afin de pallier le manque des moyens de la Police Nationale Haïtienne (PNH) et celles de la MINUSTAH, le CEP, en consultation avec la MINUSTAH et le PNUD, a recruté, formé et équipé 3,600 Agents de Sécurité Electorale (ASEs). Le déploiement des gardes et la gestion de la sécurité des bureaux s'effectuaient de manière collégiale entre le CEP, la MINUSTAH, le PNUD et la CIVPOL. Les ASEs ont joué un rôle capital dans le bon déroulement de l'opération d'enregistrement des électeurs et de la quasi-absence de la violence et/ou du vol des équipements. Ils ont ensuite contribué à la réussite des journées électorales avec la même efficacité.

9.5 Campagne médiatique

En sus de la mise à disposition des sites d'enregistrement et de vote sécurisés, le CEP, en collaboration avec la MINUSTAH et le PNUD, a du lancer une campagne médiatique d'envergure, axée sur l'éducation civique et l'information (enregistrement des électeurs, campagne électorale, enregistrement des candidats, élections et résultats des élections). Parallèlement, il a fallu renforcer les capacités de la cellule de communication du CEP (achat d'ordinateurs, télévisions, cameras, etc.), par le recrutement d'un porte-parole officiel du CEP, le recrutement de 350 agents de sensibilisation, le financement des rencontres avec les partis politiques, etc.

D'autre part, il a fallu également renforcé les capacités et connaissances des organisations de la société civile (avec le recrutement de 4,500 agents d'éducation civique, l'impression des guides de formation/décret électoral/guides

pour les participants, etc.) afin de leur permettre de mener une campagne d'éducation civique de proximité visant à encourager les électeurs à remplir leurs devoirs civiques lors des prochaines élections.

9.5 La Gestion du Processus

La gestion du processus a été un challenge vu l'implication d'un grand nombre de partenaires. Il a fallu trouver un modus operandi acceptable pour tous et qui puisse servir les besoins du processus. Pour ce faire, certaines structures ad hoc ont été montées pour assister et accompagner le CEP dans cette opération d'envergure. Tout d'abord, les capacités de l'Unité d'Appui aux Elections de la MINUSTAH et du CEP ont été renforcées suite à une mission diligentée par les Bailleurs de Fonds (Mission d'Evaluation du Processus Electoral en Haïti du consultant Ron Gould en avril 2005).

Ensuite un Comité des Achats Elections a été mis sur pied. Ce comité réunit les Bailleurs de Fonds, le CEP, la MINUSTAH et le PNUD et a eu pour rôle d'examiner les acquisitions supérieures à US \$ 30,000.

En plus de cela des mécanismes de suivi et d'évaluation ont été mis sur pied, notamment :

- Réunion quotidienne avec le CEP ;
- Réunion hebdomadaire de différents partenaires impliqués dans la mise en œuvre du projet (OEA, MINUSTAH et PNUD) par le biais de la "Commission de Coopération Electorale" ;
- Réunion hebdomadaire CEP, MINUSTAH, OEA et PNUD avec les bailleurs ;
- Réunion mensuelle de tous les partenaires (Gouvernement, Bailleurs, Agences de mise en œuvre, etc.) à travers la "Table Sectorielle Election" et ;
- Réunion tous les deux mois du « Comité de Pilotage » impliquant les Bailleurs de Fonds.

D'une manière générale, le CEP s'est vu confronté à d'énormes problèmes pendant la préparation des élections, tels que le manque:

- des moyens de communication ;
- d'infrastructures (absence des bureaux pour l'inscription des électeurs et des bureaux pour loger les BED et les BEC et pour loger les Centres de Vote) ;
- des moyens de transport (les matériels de transport ont été vandalisés, d'où l'achat de 45 véhicules et 220 motos) ;
- d'expérience de la majorité des autorités électorales à tous les niveaux (démission en bloc de 60 cadres du CEP constituant l'ossature et la mémoire institutionnelle de l'organisation) et ;
- d'une structure électorale déconcentrée fonctionnelle (BED et BEC ne sont pas pourvus des moyens financiers et humains leur permettant de fonctionner efficacement).

Ces difficultés ont handicapé le démarrage du processus et ont nécessité la prolongation de la période d'inscription des électeurs afin de garantir le droit de vote à tous les citoyens. Ceci s'est traduit ultimement par le report successif de la date des élections et fait trainé le processus jusqu'à aujourd'hui. Malgré ces difficultés, et grâce aux efforts conjugués de tous les partenaires, le processus a quand même atteint son objectif de remettre Haïti sur les rails de la démocratie.

9.6 Leçons à tirer

De tout ce qui précède, il faudra retenir :

- qu'un Conseil Electoral Permanent autonome et indépendant doit être établi conformément aux prescriptions de la loi haïtienne (Article 192 de la Constitution de la République d'Haïti de 29 mars 1987) ;
- que la politique de déconcentration de la structure électorale entamée dans le cadre de ce projet doit être renforcée et pérennisée. Une structure déconcentrée fonctionnelle permettrait d'éviter la paralysie de l'autorité électorale centrale provoquée par la surcharge des problèmes pouvant être réglés sur le plan départemental et communal par les BED et les BEC ;

- que la pérennisation des acquis des élections en cours doit être le souci majeur du Conseil Electoral Permanent, et ce afin d'éviter de toujours redémarrer à zéro lors des élections à venir ;
- que la création du Registre Electoral Permanent doit être une des priorités du Conseil Electoral Permanent. Ceci permettrait la mise en place d'un système permanent d'enregistrement.

X.

CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Le renforcement du processus démocratique est un élément majeur pour la stabilité politique et le redémarrage socioéconomique du pays. Car l'absence d'une culture politique démocratique et de partis, constitue un des obstacles à l'établissement d'un Etat de droit démocratique en Haïti. Il ne suffit pas de réaliser les élections locales, législatives et présidentielles et tout s'arrête là, au contraire il faut les consolider en tant qu'acquis du processus démocratique, car le système de renouvellement du personnel politique haïtien à travers les élections, est complexe avec une série de joutes électorales séquentielles notamment le renouvellement des 2/3 du Sénat chaque deux ans dont celui de cette année 2008.

Les difficultés rencontrées dans le processus électoral de 2005/2006 notamment les reports successifs des élections, les problèmes structurels et fonctionnels des bureaux décentralisés et déconcentrés (BED, BEC, BI) du CEP, témoignent la fragilité de l'établissement d'une culture électorale permettant de ne pas recommencer à zéro ou encore de repartir à la case du départ à chaque élection.

Dans ce sens, l'accompagnement de la Communauté internationale demeure indispensable pour la mise en place d'un système électoral moderne capable de répondre aux exigences électorales dans tous ses aspects en termes de structures organisationnelles fiables, de ressources financières raisonnables, de ressources humaines qualifiées, compétentes et suffisantes.

Dans cette dynamique, la mise en place du Conseil Electoral Permanent autonome et indépendant conformément aux prescrits de l'article 192 de la Constitution du 29 mars 1987, est un élément indispensable et incontournable dans l'établissement d'une culture politique et électorale démocratique.

DEMANDE DE PAIEMENT POUR UNE CONVENTION DE
CONTRIBUTION SIGNÉE AVEC UNE ORGANISATION
INTERNATIONALE

Date de la demande de paiement : 12 décembre 2008

Monsieur Francesco Gosetti Sturmeck
Ambassadeur, Chef de la Délégation
Commission Européenne
Immeuble Hexagone, Angles rues Clerveaux et Darguin
BP 15586, Pétion-Ville

No. de référence de la Convention : 9 ACP HA 14/1

Titre de la Convention : « Projet d'Appui à l'Organisation des Élections
Locales, Législatives et Présidentielles en Haïti »

Dénomination de l'Organisation : Programme des Nations Unies pour le
Développement

Numéro de la demande de paiement : 3

Période couverte par la demande : novembre 2005-décembre 2006

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous demander le paiement du reliquat de 5% restant au titre de la convention mentionnée ci-dessus et la réserve de cent mille euro (100,000 EUR)

Le montant demandé est de quatre cent quatre vingt quinze milles euro (495,000.00 EUR) tel qu'indiqué à l'article 4 alinéas 4 (2) des Conditions Particulières de la Convention.

Je vous prie de trouver ci-joint, une copie de la Convention signée (pour le paiement du reliquat et de la réserve) ainsi que le rapport narratif et financier du projet au 30 juin 2007.

Le paiement doit être effectué au compte bancaire suivant tel qu'indiqué à l'annexe 4.

Veuillez agréer, Monsieur l'Ambassadeur, l'expression de mes sincères salutations.


Marc-André Franche
Représentant Résident Adjoint/Programme

DEMANDE DE PAIEMENT POUR UNE CONVENTION DE
CONTRIBUTION SIGNÉE AVEC UNE ORGANISATION
INTERNATIONALE

Date de la demande de paiement : 12 décembre 2008

Monsieur Francesco Gosetti Sturmeck
Ambassadeur, Chef de la Délégation
Commission Européenne
Immeuble Hexagone, Angles rues Clerveaux et Darguin
BP 15586, Pétion-Ville

No. de référence de la Convention : 9 ACP HA 16

Titre de la Convention : « Projet d'Appui à l'Organisation des Élections
Locales, Législatives et Présidentielles en Haïti »

Dénomination de l'Organisation : Programme des Nations Unies pour le
Développement

Numéro de la demande de paiement : 3

Période couverte par la demande : novembre 2005-décembre 2006

Monsieur,

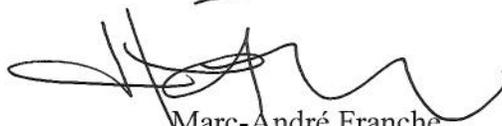
J'ai l'honneur de vous demander le paiement du reliquat de 5% restant au titre de la convention mentionnée ci-dessus.

Le montant demandé est de trois cent quatre vingt seize mille euro (396,000.00 EUR) tel qu'indiqué à l'article 4 alinéas 4 (2) des Conditions Particulières de la Convention.

Je vous prie de trouver ci-joint, une copie de la Convention signée (pour le paiement du reliquat) ainsi que le rapport narratif et financier du projet au 30 juin 2007.

Le paiement doit être effectué au compte bancaire suivant tel qu'indiqué à l'annexe 4.

Veillez agréer, Monsieur l'Ambassadeur, l'expression de mes sincères salutations.


Marc-André Franche
Représentant Résident Adjoint/ Programme